



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Direction générale Soins de santé  
Cellule Datamanagement  
Place Victor Horta 40 Bte. 10  
1060 BRUXELLES

Votre lettre du :  
Votre référence

Notre référence DM/ OMZ-CIR/n.06\_14

Date : **21 MARS 2014**

Contact : Depuijdt Eveline – Chef de  
cellule Gestion de la  
banque de données  
Benoit Schyns – Analyste  
Smur

A l'attention du

Directeur général  
Directeur médical  
Responsable de la fonction SMUR

Annexe(s) : /

Concerne : Clôture des  
enregistrements SMUREG  
et PITREG de 2012 et 2013

Madame, Monsieur, Docteur,

Depuis le 28/02/2013 et la circulaire « délai de 7 jours pour l'enregistrement des données SMUR », le SPF Santé publique a demandé aux fonctions SMUR et PIT de respecter les dispositions prévues dans l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 « Arrêté royal déterminant les règles suivant lesquelles certaines données hospitalières doivent être communiquées au Ministre qui a la Santé publique dans ses attributions » et d'encoder leurs interventions SMUR et PIT dans un délai maximal de 7 jours après la réalisation de celles-ci.

En outre, nous vous informons que dans le courant des mois d'avril-mai 2014, les nouveaux rapports SMUR et PIT individuels trimestriels, individuels annuels et annuels nationaux pour les années 2012 et 2013 vont être publiés.

Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir vous assurer que toutes les interventions SMUR et PIT pour ces deux années ont bien été encodées. Vous disposez pour cela d'un délai maximal allant jusqu'au 31 mars 2014. Au-delà de cette date, les fiches non-encodées ne seront pas prises en compte dans les analyses.

Nous vous informons aussi que, à partir de l'année prochaine, pour les rapports 2014, nous ne vous rappellerons plus de mettre vos données à jour en vue des rapports. Nous supposons que c'est le cas suite aux dispositions de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 vous demandant d'encoder vos interventions dans les 7 jours. Nous vous encourageons donc fortement à bien respecter cette disposition.

Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas nous à contacter via notre boîte mail générique : [info.smurmug@sante.belgique.be](mailto:info.smurmug@sante.belgique.be) ou par téléphone au 02/524 85 14 (Benoit Schyns FR) ou au 02/524 86 65 (Wendy Baten NL).

Recevez, Madame, monsieur, Docteur, l'expression de mes salutations distinguées,

Decoster C.  
Directeur Général

Direction Générale Soins de santé

SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement

Personne de contact : Schyns Benoit  
E-mail : [benoit.schyns@sante.belgique.be](mailto:benoit.schyns@sante.belgique.be)  
Tel. : 02/524.85.14  
Bureau : 01D115

Adresse visiteurs :  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 Bte. 10 – 1060 Bruxelles  
<http://www.health.fgov.be>

.be